

Keleier

BULLETIN MUNICIPAL • Sept. 2022

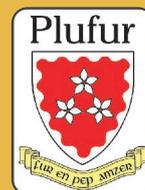
Plufur

Infos



P 2 . ÉDITO
P 3 à 5 . VIE MUNICIPALE
P 6 . ACTION SOCIALE

P 7 à 10 . VIE LOCALE
P 11 à 13 . INFOS PRATIQUES
P 14 à 16 . PATRIMOINE





CHÈRES PLUFURIENNES, CHERS PLUFURIENS, CHERS AMIS ;

Dans cette nouvelle édition relatant la vie communale de Plufur, vous trouverez une présentation des principales réalisations ou en cours depuis le dernier numéro.

C'est avec plaisir, que nous voyons se dessiner un certain nombre de projets que nous vous avons proposés lors des élections municipales. Après le temps des réflexions, des échanges et des recherches de financement les plus appropriés vient le temps de la mise en œuvre.

Un programme de voirie ambitieux reprenant les voies les plus dégradées aux travaux connexes notamment en lien avec l'écoulement des eaux pluviales, l'achat du tracteur et de la remorque, des travaux aux logements, la concrétisation de la rénovation du cimetière avec rajouts d'éléments de modes nouveaux de sépultures sont en cours de finition.

Il s'agit de la volonté de maintenir notre commune avec un niveau d'équipement nécessaire à tous. C'est un engagement guidé par un objectif raisonnable de l'investissement.

Avec confiance en l'avenir, nous espérons que les temps futurs apporteront quiétude et bonheur après ces périodes perturbées par l'épidémie. Il est urgent que nous puissions renouer avec les occasions de nous retrouver.

Ainsi je souhaite faire repartir les différentes manifestations associatives afin de proposer loisirs et retrouvailles. Le passage de la Pierre Le Bigaut ce 25 juin en a été une illustration. La convivialité et la joie d'être ensemble pour un moment de partage ont ponctué ce jour de solidarité.

Je vous souhaite bonne lecture.

Hervé Guélou

EDITO MIZ GOUERE 2022

En embannadur nevez-mañ diwar-benn buhez Plufur, e kavfet ar pezh a zo bet graet abaoe an niverenn ziwezhañ hag ar pezh a zo war ar stern.

Gant plijadur e welomp un toullad kinnigoù bet graet e-kerzh an dilennadegoù o tont da wir. Goude en em soñjal, komz an eil re gant ar re all ha klask an doareoù gwellañ da gaout arc'hant e teu ar c'houlz d'ober.

Ur programm bras evit an hentoù, oc'h ober labourioù war an hentoù fallañ en ur dec'hel kont eus ruilh an dour glav, prenañ un traktor hag ur c'harr, labourioù war al lojeiz, tost echu eo ivez nevesaat ar vered ha staliet doareoù nevez evit ar re varv.

Ar youl hon eus e vefe kavet peadra er gumun evit mad an holl.

War an tu-se e fell dimp mont en ur chom fur war an dispignoù.

Krediñ a reomp en amzer da zont, hag e vo siouloc'h ha laouenoc'h ar vuhez goude an epidemiezh a zo bet diaes hag a zo padet pell. Poent bras eo dimp adkavout digarezioù d'en em adkavout.

Plijout a rafe din ec'h adkrogfe ar c'hevredigezhioù da reiñ dudi da gement hini. Redadeg Pierre le Bigaut d'ar 25 a viz Even he deus diskouezet kement-se. An deiz-se a zo bet kaer evit en em gavout asambles gant plijadur ha kengred.

Lennadenn vat deoc'h holl.

Hervé Guélou

RENOUVELLEMENT DE TRACTEUR

Après de nombreuses pannes, un diagnostic de celui-ci a été demandé auprès d'un spécialiste. Suite au montant élevé des réparations, la conclusion devenait évidente.

Après plusieurs visites dans des concessions effectuées par la commission travaux, le choix s'est porté sur un tracteur CASE de 100 CV et un godet multi-service neuf, avec reprise de l'ancien tracteur.



La remorque n'apportant plus la sécurité nécessaire pour circuler sur la route, son remplacement a été effectué par une remorque d'occasion double essieu.

Après 2 mois d'utilisation par Nicolas et quelques réglages, la prise en main donne entière satisfaction.

Vous pouvez constater le travail effectué sur les accotements.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Nous avons fait le choix en 2019 de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, pour notre bien-être et notre environnement.

Pendant la période d'été, Steven Sidaner a secondé Nicolas aux services techniques et espaces verts.

Nous souhaiterions renouveler les opérations réalisées par les habitants de Plufur en 2020 pour les plantations des différents parterres paysagés du bourg et de la mairie.

Les inscriptions seront à votre disposition auprès du commerce et à la mairie, une réunion avec les inscrits permettra de définir un planning (date et travaux), sachant que cette opération pourra être renouvelée.

TRAVAUX

PEINTURE ÉGLISE

Après plus de 10 ans, les portes et fenêtres avaient besoin d'une rénovation complète.

L'entreprise Derrien de Plestin Les Grèves a réalisé les travaux :

Lessivage, ponçage, rebouchage, ponçage de finition, application d'une couche d'apprêt, et 2 couches de lasure opaque sur l'ensemble des ouvertures, application d'un inhibiteur de rouille (RUSTOL) sur l'ensemble des ferronneries.



CIMETIÈRE

Le portail ainsi que le portillon en bois (en très mauvais état) côté Est ont été remplacés par un ensemble neuf en aluminium thermo-laqué garantis 10 ans, ainsi que leurs 2 seuils en béton fibré.

Remplacement à neuf des 2 seuils en béton fibré (portail et portillon). Les murs intérieurs du local technique ont été habillés par des lames en bois autoclave posées sur des lambourdes afin de s'intégrer à l'aménagement paysager à venir.

A réception des travaux, il n'y aura plus qu'un lieu de dépôt des déchets verts qui se situera à proximité du portail neuf côté Est.

LOGEMENT N°2, CCAS

Les travaux sont terminés au logement n°2 (détail des travaux dans Le bulletin précédent). Une table et ses bancs seront installés très prochainement à l'extérieur. Une clôture en grillage rigide peint et deux portillons ont été installés pour sécuriser les extérieurs.

Nous remercions les entreprises d'avoir respecté les délais, l'appartement a été mis à la location.



Logement N°2

PROGRAMME VOIRIE 2022

Le conseil municipal a lancé le début des aménagements qui se dérouleront en 2022.

Monsieur le Maire a signé au mois d'avril les devis du programme de renouvellement de voirie 2022 voté par le conseil municipal.

L'estimation des travaux votée par le conseil municipal s'élevait à 207 153 euros TTC.

Le programme a été exécuté à la mi-juin par le service voirie de LTC qui est constitué, du moins pour partie, de l'équipe de l'ancien Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret Cavan qui a effectué les travaux avec la grande compétence qu'on lui connaît.

Au total 4550 mètres de voirie communale ont été recouverts d'enrobé.

Il s'agit des voiries menant à Keramono, Kermabalan, une partie de la route de Rostank, la route de Kozh Stank à la route de Lanvellec, celle de Kerlaeron et Traou Kerlaeron.



Croisement Kerlaëron / Kozh Stank

Plus près du bourg les routes de Berepos, Convenant Daniel, et Gwern ar C'hastell ont également bénéficié d'un revêtement neuf.

La route de Kozh Stank avait été refaite en 1996, celle de Berepos Gwern ar C'hastell à peu près au même moment en utilisant la technique de l'époque, c'est à dire le « Bicouche ».

Elles ont quand même tenu 25 ans, ce qui est pas mal pour cette technique mais avec beaucoup d'entretien annuel de type « point à temps ».

Nous aurons certainement des surcoûts dûs en particulier à l'augmentation du bitume, principal ingrédient de



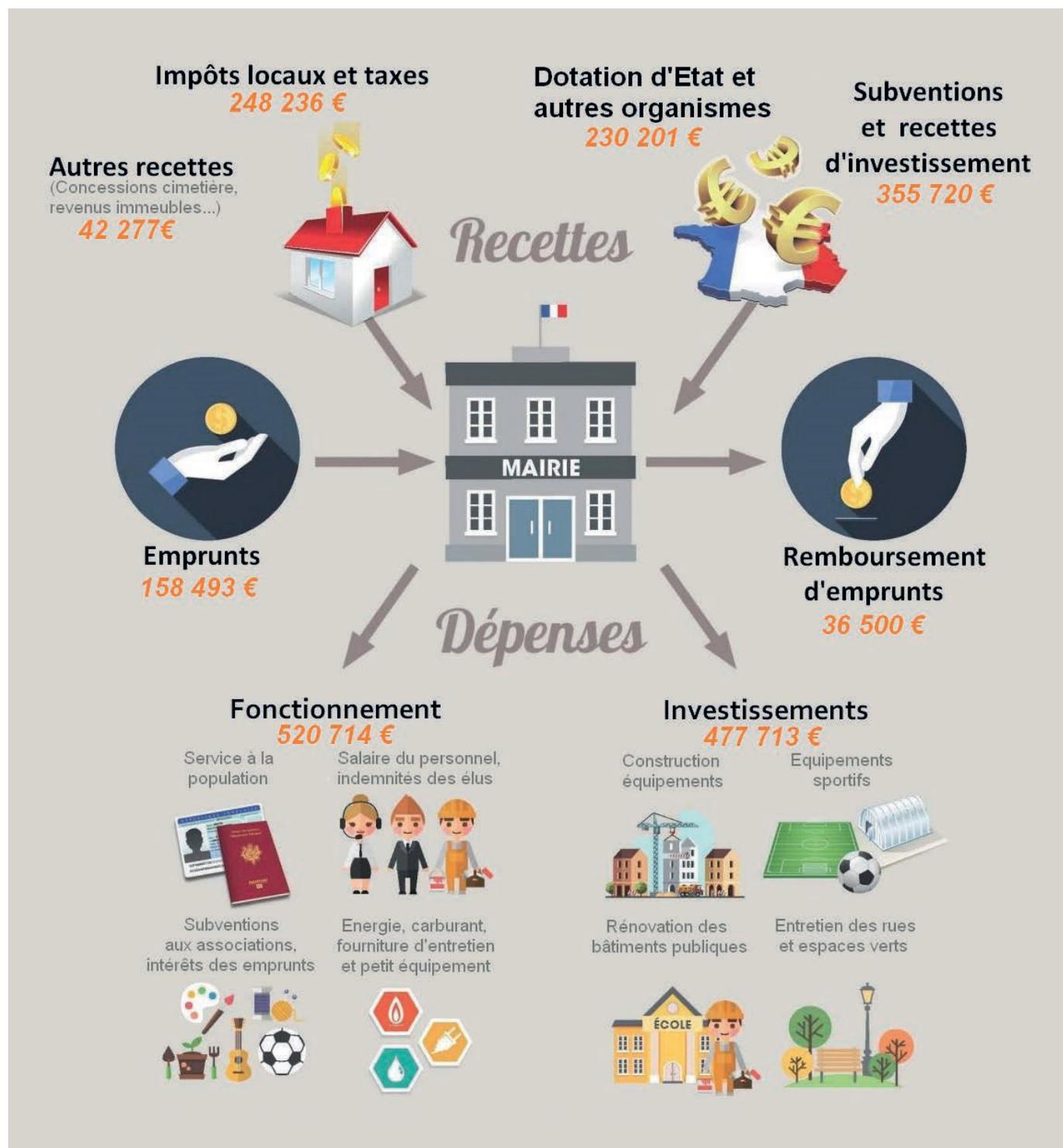
Croisement départementale Gwern ar c'hastell.

la dernière couche d'enrobée appelée béton bitumineux mince, BBM, puisque la tonne est passée de 65 à 82 euros et il était prévu d'en utiliser 150 tonnes.

Un emprunt de 150 000 euros a été réalisé pour financer ces travaux.



BUDGET



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

C'est à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats menés en Tunisie et au Maroc, que s'est déroulée la cérémonie du 19 mars à Plufur. Cette commémoration était présidée par le maire, Hervé Guelou, entouré des élus de Plufur, des maires du canton de Plestin et de Ploulec'h, de la Gendarmerie Nationale, des personnalités du secteur et des membres de la FNACA présidée par Amédée le Houerou.

Il y a 60 ans, après un long processus et de difficiles négociations, dans un contexte d'exacerbation des violences, des accords étaient signés entre les représentants du gouvernement de la République Française et ceux du gouvernement provisoire de la République Algérienne. Ces accords dits d'Évian du 18 mars 1962 prévoyaient un cessez-le-feu applicable dès le 19 mars à midi sur tout le territoire algérien. La paix n'était pas encore là mais un horizon se dégagait par l'issue de la guerre. Les mémoires de la guerre d'Algérie sont douloureuses mais elles sont précieuses. Notre mission collective est de porter un regard lucide sur les blessures du passé, de poursuivre le travail d'histoire, de vérité et de réconciliation.

À l'issue du dépôt de gerbe au monument aux morts dans l'église de Plufur, puis devant la stèle du 19 mars 1962, la « croix du combattant » fut remise à cinq nouveaux membres. Un vin d'honneur fut ensuite servi à l'ensemble des personnes présentes dans une convivialité retrouvée.

Marie JAMIN KIEFFER.

JOURNÉE DU 8 MAI

Le 7 mai 1945, les derniers représentants du troisième Reich acceptent la capitulation sans condition d'une Allemagne désormais vaincue et occupée par les forces alliées. Cette capitulation entérine la victoire militaire des alliés en Europe et la défaite politique du nazisme.

En 6 années, la seconde guerre mondiale aura causé la mort de 75 millions de personnes, dont 49 millions de

civils. L'acte de capitulation fixe la fin des hostilités au 8 mai.

Le 8 mai est une date symbolique célébrée dans toutes les communes.

Cette année, c'est dans un contexte plus tranquille que s'est déroulée cette journée de commémoration. Le maire, Hervé Guélou, les élus ainsi que quelques citoyens de la commune se sont retrouvés au monument aux morts dans l'église pour rendre hommage aux anciens combattants lors du 77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Une gerbe y a été déposée. Le cortège s'est ensuite rendu à la stèle du 19 mars 1962 pour un hommage et le dépôt d'une seconde gerbe.

Cet hommage est aujourd'hui l'occasion de transmettre un message en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie.

Cette cérémonie s'est conclue par un vin d'honneur qui a pu se dérouler à l'extérieur devant la salle polyvalente par un beau soleil.

Suite à ce temps d'hommage solennel, s'est tenu le traditionnel repas des anciens de Plufur. Après deux années pendant lesquelles les conditions sanitaires n'ont pas permis ce rassemblement festif, ce temps de convivialité était visiblement attendu par beaucoup de nos concitoyens. 104 repas ont été préparés, dont 25 livrés la veille par les élus pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer.

La préparation de ce repas fut confiée à Mme Sylvie Gourvil et sa jeune et dynamique brigade, qui assurent cette belle prestation depuis des années déjà à Plufur. La convivialité était bien présente puisqu'à cette occasion s'est reconstituée de façon improvisée la chorale de Plufur en veille depuis deux ans. Un joyeux répertoire varié a contribué rapidement à réchauffer une ambiance déjà sympathique. M. le maire a chaleureusement félicité les deux doyens présents au repas, Jean Kernec et Odette Nicolas. Il a ensuite évoqué l'importance du redémarrage des activités associatives en mode veille depuis le début de la crise sanitaire. Ces temps de convivialité sont essentiels pour le bien-être et le moral des habitants de notre belle petite commune.

Nous souhaitons tous que cette joyeuse et lumineuse journée pourra être reconduite l'an prochain.

Marie JAMIN KIEFFER

LE RPI

Avec 90 élèves prévus à la prochaine rentrée de Septembre, les effectifs sont stables.

A Plufur, les 3 enseignantes accueilleront 54 élèves répartis en 3 classes : 6 CP, 13 CE1, 11 CE2, 14 CM1, 10 CM2.

Les écoles maternelles de Lanvellec et Trémel accueilleront 35 enfants.

A la rentrée, les élèves participeront au programme WATTY en lien avec LTC. Ce programme vise à enseigner aux enfants les gestes éco-citoyens aux économies d'eau et d'énergie, à les rendre acteur de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement et à leur domicile.

Autre nouveauté, la mise en place de la cantine à 1 euro. Cette action, soutenue par l'Etat, a pour mission de permettre à un maximum d'enfants de manger un repas de qualité et équilibré chaque jour et ce dans le cadre de la loi EGALIM.

Pour en bénéficier, les familles doivent communiquer leur quotient familial (A télécharger sur le site www.caf.fr) au secrétariat du syndicat des écoles.

Rappel des règles :

- Quotient familial inférieur à 1600 € = 1 €/repas
- Quotient familial compris entre 1601 € et 2000 € = 2,5 €/repas
- Quotient familial supérieur à 2001 € = 3 €/repas

Avant la rentrée, la cuisine sera équipée d'une nouvelle cuisinière. Elle permettra de préparer de bons plats qui raviront les papilles des enfants et de travailler dans de meilleures conditions tout en économisant de l'énergie.

Jean Luc Pichouron, Président du SELPT

LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE DE PLUFUR

Depuis le mois de Mai, et avec les beaux jours, la situation sanitaire a permis aux enseignantes de reprendre et d'organiser diverses activités pour le plaisir de tous. En voici quelques-unes :

Les 20 et 21 Mai, les élèves de CM1-CM2 ont donc pu faire le traditionnel voyage au Puy Du Fou.

Le 21 Juin, la journée d'école avait pour thème « Apprendre à porter secours » pour les 3 classes réparties en 4 ateliers : Brûlures, coupures, traumatismes, inconscience et savoir donner l'alerte.

En vue du passage de la Pierre Le Bigaut, la municipalité a sollicité l'aide des enfants pour décorer des rounds de foins. Ils ont ensuite été disposés aux abords de la Place Jean Moulin et au parking de la salle polyvalente afin d'être admirés de tous. Nous remercions vivement et sincèrement les enfants, les enseignantes ainsi que Bullit et Sophie qui ont participé activement à égayer notre commune pour le passage de la course cycliste et plus encore puisque les rounds de foin sont encore en place dans le bourg.

Dominique Foi, l'un des Co-présidents de la PLB Muco a pu rencontrer les élèves de CM afin de les sensibiliser à la maladie de la mucoviscidose.

Le 28 Juin, les CP-CE1, CE1-CE2 se sont rendus à Océanopolis, sortie qui fait suite à la sortie pêche à pied et à la réalisation d'un aquarium.

Le 30 Juin, c'est un atelier football avec le club de Trémel qui a eu lieu.

La journée de liaison des Grandes sections de maternelle s'est passée le 4 Juillet. Cette journée a pour objectif de permettre aux élèves de GS de se familiariser avec leur future école.

VISITE CHEZ « LE VRAI MARSEILLAIS »

La classe de CM1-CM2 s'est rendue à la savonnerie de Plufur de Bruno et Bérénice Nouailles Guitard, parents d'Elyas. Au programme, une randonnée de 2 heures, ateliers olfactifs, visite du lieu et fabrication d'un savon.

Chacun est reparti avec son petit savon au grand plaisir de tous.



LA KERMESSSE

Après 2 années sans fête ou presque, la fameuse et très attendue Kermesse du RPI de Lanvellec, Trémel et Plufur a pu avoir lieu le 26 juin à la salle polyvalente de Plufur. L'occasion pour le nouveau bureau de l'APE de se mettre en selle pour leur 1ère grande festivité mais aussi de permettre à l'ensemble des enfants, parents et enseignants de se retrouver autour d'un café, d'une crêpe ou des jeux.

Bien que quelques averses nous aient obligé à nous abriter, l'animation était assurée avec la Ferme équestre de Kerbiriou et ses balades en poney, les stands de pêche à la ligne, de tirs au but, de chamboule tout ou encore l'aire de jeu gonflable.

Le spectacle préparé par les enseignants et les enfants a été très apprécié : un grand bravo pour le résultat.

Pour conclure, cette journée a été une réussite grâce à l'implication de tous : bureau de l'APE, bénévoles, enseignants et enfants bien évidemment. Merci à tous et à l'année prochaine !

Bureau de l'APE :

- Président : Yves Jacq
- Président adjoint : Nicolas Thomass
- Secrétaire : Sabine Pichon
- Secrétaire adjointe : Céline Garcia
- Trésorier : Fanny Droniou
- Trésorier adjoint : Yvan Guyot



POT AU FEU DE L'AMICALE LAÏQUE

Lundi 15 Août, l'Amicale Laïque organisait son traditionnel pot au feu. Dans la matinée, c'est dans une bonne ambiance que les bénévoles ont épluché les légumes tandis que d'autres s'occupaient des dernières finitions pour garantir le confort lors du repas du soir.

Une cinquantaine de marcheurs se sont retrouvés dans l'après-midi pour découvrir en musique une des boucles des chemins ouverts et entretenus par Hentoù Treuz. De retour à la salle, ils ont pu patienter en mangeant les bonnes crêpes avant de s'installer à table pour apprécier le traditionnel pot au feu.



RÉCEPTION DU MOTOCLUB CAVANAIS

Le dimanche 12 juin, le motoclub cavanaïs a fait étape dans la commune lors de leur balade a but caritatif pour 2 associations : « L'autonomie, c'est la vie » de Langoat et « Dans les pas de Clément », un petit garçon atteint d'une maladie lysosomale.



Après un pot de l'amitié offert par la municipalité, 150 repas ont été servis par « Dans les pas de Clément » aux participants qui s'étaient inscrits. Ils ont ensuite repris la route en direction de Cavan pour finir leur périple de 130 km.

Vous pouvez suivre leur actualité sur Facebook.

PRIX ZÉRO PHYTO DURABLE

Jeudi 30 juin dernier la commune de Plufur a reçu le prix zéro phyto durable 2022 au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au Parc des expositions de Rennes dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau, rendez-vous annuel incontournable des acteurs de de l'eau.



La cérémonie était présidée par Madame ALEXANDRE vice-présidente de la Région Bretagne en charge de la santé, l'eau et la biodiversité, assistée de M. Joël LABBE sénateur du Morbihan en tant que grand témoin.

Trois séries de prix ont été décernés :

Le prix zéro phyto à 75 nouvelles collectivités ;

Le prix zéro phyto durable à 46 communes dont Plufur qui se sont engagées dans l'entretien sans phyto depuis plus de 5 ans et un prix zéro phyto à une entreprise : Cordon Group dont le siège social se trouve à Quevert près de Dinan pour la gestion sans phyto de ses espaces verts.

534 communes et EPCI sont engagées dans cette démarche qui concerne 1,8 million d'habitants soit 56 % de la population bretonne.

La région Bretagne s'est fixée comme objectif de tendre vers « le zéro phyto » en 2040 dans le cadre de la Breizh COP.

LA PIERRE LE BIGAUT

Le 25 juin dernier, la Pierre Le Bigaut a traversé notre commune. Les enfants de l'école avait décoré des round-ballers qui ont été déposés dans le bourg. Les habitants étaient invités à déposer leurs vélos décorés le long de la route.



Une cinquantaine de bénévoles a sécurisé le passage de la course. Le club de la 3^e jeunesse a vendu des polos et casquettes à l'effigie de l'évènement.

Après le passage des coureurs, un repas grillades organisé par l'équipe municipale a été proposé, il a rapporté 440 euros pour la recherche contre la Mucovicirose.

PORTRAIT FABIEN & CÉLINE, « AUX COMPTOIRS »



Depuis le 20 juillet, nous avons le plaisir de voir la boulangerie « Aux comptoirs » s'ouvrir à nouveau avec Fabien & Céline.

Fabien, 51 ans était auparavant surveillant de nuit dans le secteur social dans le nord de la France. Il a ensuite engagé une reconversion professionnelle afin de devenir boulanger.

Céline, 45 ans, travaillait précédemment comme conseillère à Pôle emploi.

Ensemble, ils avaient envie de changement et de projets communs. Ils ont trouvé l'annonce de la mairie de Plufur sur SOS village et sont venus à plusieurs reprises à la rencontre de Martine et Anthony mais aussi de la municipalité afin de concrétiser leur projet.

Fabien utilisait auparavant une méthode de travail à l'ancienne avec pétrissage manuel et cuisson au feu de bois. Après quelques problèmes techniques liés à des pannes et quelques ajustements, nos nouveaux boulangers ont su s'adapter et trouver leur rythme.

Les horaires ne changent pas. Au bar, vous trouverez à disposition, des jeux de cartes.

Fabien et Céline tiennent à remercier sincèrement l'ensemble de la population ainsi que la municipalité pour leur bienveillance. Ils remercient aussi particulièrement Jean-Luc, Marie et Michel, les élus qui les aident et assurent bénévolement les tournées/livraisons du mardi et vendredi.



MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC _____

- **Lundi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00
- **Mardi** : 8h30-12h30
- **Mercredi** : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- **Jeudi** : 8h30-12h30
- **Vendredi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00

☎ 02 96 35 10 53

✉ mairie.plufur@wanadoo.fr

LES PERMANENCES DES ÉLUS _____

- **Guélou Hervé**
Maire : mardi & jeudi de 11h00 à 12h00
- **Le Corre Jean-Yves**
1^{er} adjoint : vendredi de 11h00 à 12h00
- **Jamin-Kieffer Marie**
2^e adjointe : mercredi de 11h00 à 12h00
- **Riou Michel**
3^e adjoint : samedi de 11h00 à 12h00
- **Le Guyader Sabrina**
4^e adjointe : samedi (semaines impaires) de 11h00 à 12h00

AGENCE POSTALE

HORAIRES D'OUVERTURE _____

- **Lundi** : 9h00 - 11h45
- **Mardi** : 9h00 - 11h45
- **Mercredi** : 10h00 - 11h45
- **Jeudi** : 9h00 - 11h45
- **Vendredi** : 9h00 - 11h45
- **Samedi** : 10h00 - 11h45

☎ 02 96 35 16 30

AGENDA

Pour sa 39^e édition, les **Journées européennes du patrimoine des 17 et 18 septembre** auront pour thème le **Patrimoine durable**.

Elles permettront de visiter des lieux de patrimoine, souvent exceptionnellement ouverts pour cette occasion ! Dès le vendredi 16 septembre, le public scolaire pourra participer à l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les élèves découvriront ou redécouvriront le patrimoine de leur région pour en apprendre l'histoire et les spécificités, sensibilisés à l'importance de sa protection et de sa valorisation.

A cette occasion, vous pourrez découvrir ou redécouvrir notre patrimoine local comme l'église St Florent, la chapelle St Yves et la chapelle St Nicolas.



CARTES GRISES

Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Il existe des sites frauduleux, utilisant un aspect graphique ressemblant aux sites gouvernementaux, proposant les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût plus élevé.

Combien coûte une carte grise ?

La carte grise, qu'on appelle aussi certificat d'immatriculation, est obligatoire. Elle est aussi payante. Son prix se compose de quatre taxes différentes, plus une redevance :

- **La taxe régionale :**

elle est fixée par le conseil régional de chaque région. Elle prend en compte la taxe d'un cheval fiscal et la puissance administrative de votre véhicule.

- **La taxe formation professionnelle :**

elle concerne seulement les utilitaires et dépend du PTAC du véhicule.

- **La taxe sur les véhicules polluants :** elle concerne les voitures immatriculées depuis juin 2004 et dépend du taux d'émissions de CO₂ du véhicule.

- **La taxe fixe :** comme son nom l'indique, elle est fixe et s'applique donc à tous les véhicules.

- **La redevance d'acheminement :** c'est le prix d'envoi de votre carte grise.

Cependant, le prix d'une carte grise varie selon la voiture et plusieurs critères :

- **Le lieu de résidence :** c'est votre département de résidence qui détermine le montant de la taxe régionale.

- **La date de première mise en circulation :** le tarif est moins cher pour les véhicules les plus âgés (> 10 ans).

- **La puissance du véhicule :** le nombre de chevaux fiscaux influe aussi sur la taxe régionale.

- **Les émissions de CO₂ du véhicule :** les voitures les plus polluantes sont davantage taxées.

- **L'énergie du moteur :** en fonction de celle-ci, il est parfois possible de bénéficier d'une exonération partielle ou totale du prix de la carte grise.

- **Le type de véhicule :** le prix d'une carte grise n'est pas le même s'ils'agit d'une voiture, d'une moto, d'un utilitaire, etc.

Quelle démarche en cas de perte d'une carte grise ?

En cas de **perte de carte grise**, le propriétaire de la carte doit faire une **déclaration de perte de carte grise** et demander un duplicata. Ce dernier lui permettra de continuer à circuler avec le véhicule et devra être présenté en cas de contrôle.

Pour déclarer une carte grise comme perdue, vous devez remplir un **formulaire Cerfa n°13753** dans lequel vous devrez détailler les circonstances de la perte de la carte grise.



Les documents justificatifs suivants seront demandés pour établir un duplicata de carte grise :

- **Le numéro de la plaque d'immatriculation** du véhicule,
- **Une pièce d'identité,**
- **Un justificatif de domicile de moins de 6 mois,**
- **Le dernier contrôle technique pour un véhicule de plus de 4 ans.**

Vous devrez également procéder au paiement en ligne du duplicata. Une fois la demande de duplicata envoyée, vous recevrez un numéro de dossier ainsi qu'un **Certificat Provisoire d'Immatriculation** (CPI) tout comme lors d'une demande de carte grise.

Le duplicata est envoyé à l'adresse inscrite sur la carte grise sous **1 à 2 semaines** et possède la même durée de validité que la carte grise originale. Si toutefois vous retrouvez cette dernière, elle ne sera plus valide et devra être détruite.

Dans le cas d'un **véhicule en leasing**, le conducteur du véhicule doit signaler la perte de la carte grise à la société qui en est propriétaire afin que cette dernière fasse la déclaration de perte.

VOUS DÉSIREZ ACCÉDEZ À L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, secrétaire de mairie, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université

SE FORMER EN ALTERNANCE

AUX EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DES MAIRIES

2 LICENCES PROFESSIONNELLES AVEC L'UNIVERSITÉ RENNES 2

1 FORMATION MÉTIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX AVEC LE CENTRE DE GESTION 22

www.cdg22.fr

Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac+2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière.

Cette licence est déclinée en deux parcours : technique

(à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

La licence valide un niveau bac+3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Avec un taux d'insertion de 95 %, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de communes, CCAS, etc...

Les inscriptions sont ouvertes cette année à compter du 22 au 26 août 2022 via la page internet de l'université Rennes 2 : <https://candidatures.univ-rennes2.fr/> ou en envoyant votre CV et lettre de motivation à arnaud.gouriou@cdg22.fr

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. arnaud.gouriou@cdg22.fr / Tél. 02 96 60 86 12.

DÉCLARATION DE NAISSANCE EN LIGNE

Dans une démarche de simplification administrative, les assurés ont la possibilité de procéder à la déclaration de naissance de leur enfant directement depuis leur compte Améli.

L'assuré doit compléter les informations à l'identique de ce qui figure sur l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou sur le livret de famille, il n'a aucune pièce justificative à fournir. Suite à cette déclaration, l'enfant est alors inscrit sur la carte Vitale.



AUX COMPTOIRS

Fabien & Céline vous accueillent dans leur boulangerie, épicerie, bar, tabac. Livraison possible sur demande.

- **Lundi** : Fermé
- **Mardi** : 7h30-13h00 / 16h00-19h30
- **Mercredi** : 7h30-13h00
- **Jedi** : 7h30-13h00 / 16h00-19h30
- **Vendredi** : 7h30-13h00 / 16h00-19h30
- **Samedi** : 7h30-13h00 / 16h00-19h30
- **Dimanche** : 7h30-13h00

MAISON FRANCE SERVICES

Des guichets polyvalents

Les Espaces France Services sont des guichets d'accueil polyvalents mis en place par la communauté d'agglomération, chargé d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations, les organismes publics et privés et les différents services du territoire.

Leurs missions : un accompagnement personnalisé

- Assurer la proximité avec les Services Publics et les services de la Communauté
- Informer les usagers
- Faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques
- Préparer et organiser les rendez-vous (physiques ou téléphoniques)
- Aider à constituer des dossiers et à les transmettre aux organismes
- Accompagner, si nécessaire, le public dans l'usage d'internet grâce à un espace public numérique connecté (scanner, photocopies, impressions)

Leurs domaines d'intervention :

- Famille • Social - Santé
- Emploi - Formation - Économie sociale
- Logement et énergie • Transport
- Accès au droit • Culture • Retraite

Contact : 2, place d'Auvelais - 22310 Plestin-les-Grèves
Tél. 02 96 05 57 56

franceservices.plestin@lannion-tregor.com

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses personnes empruntant les chemins de randonnée se plaignent régulièrement en mairie de se retrouver face à des chiens agressifs, voir menaçant, et même montrant les crocs.

Les propriétaires sont dans l'obligation d'empêcher toute divagation et de maintenir leurs chiens dans l'enceinte de leur propriété, sauf en cas de promenade avec l'animal tenu en laisse. Même, si comme le disent certains propriétaires, mon ou mes chiens ne sont pas méchants, cela n'est pas acceptable, il est anormal de se promener dans notre commune, dans un climat d'insécurité.

Lors de prochaines plaintes d'agressions en mairie, un signalement à la GENDARMERIE sera effectué systématiquement.



LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE PLESTIN-LES-GRÈVES

Tél. 07 85 58 46 28

Horaires d'hiver du 1/10 au 30/04

→ Mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30

Horaires d'été du 1/05 au 30/09

→ Mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-18h30

LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

samedi : 9h00-12h00



LES ASSISTANTES MATERNELLES

Charcosset Cindy	Place Jean Le Bras 07 83 93 54 40
Claudie Morvan	Lesteo 02 96 35 15 80

CABINET INFIRMIER

Morgane Le Bras : 4, rue Jules Ferry - Plufur

Tél. 02 96 37 44 50

KINÉSITHÉRAPEUTE

Ernest Diallo : Tél. 02 96 15 85 64

ECOLE / RPI

Ecole maternelle : 1 Rue du Château - 22420 Lanvellec

Directrice : Anne-Marie Le Lannou - Tél. 02 96 35 12 99

Ecole maternelle : 11 Rue de l'École - 22310 Trémel

Directeur : Yves Le Tallec - Tél. 02 96 35 17 69

Ecole primaire : 21 Jules Ferry - 22310 Plufur

Directrice : Emmanuelle Jollivet - Tél. 02 96 35 11 52

Président du RPI : Jean- Luc Pichouron

Secrétaire : Jennifer Leforestier

Permanences du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

24 Rue Beamanoir - 22310 Trémel

Tél. 02 96 35 17 19

selpt.tremel@outlook.fr

CULTURE

EN 1903 DEUX CHANSONS SUR FEUILLES VOLANTES ONT ÉTÉ PUBLIÉES CONCERNANT UN ÉVÉNEMENT QUI S'EST DÉROULÉ SUR LA COMMUNE DE PLUFUR.

La première écrite en breton s'intitule, le titre est assez long, « Recit truezus... » : « Récit pitoyable concernant la vie qu'a mené un grand voleur Kolas Bourhis, qui a été jugé par la Cour d'Assises de Saint Briec à 10 ans de travaux forcés et à dix ans de surveillance (interdiction de séjour) pour avoir tiré au revolver sur l'adjoint au maire de Plufur et sur la brigadier de Plestin, quelques temps après il fut accusé d'avoir tué son camarade Yvon Thomas d'un coup de fusil et l'avoir porté dans un grand étang... »

Ce texte a été écrit par Louis Le Brun né le 8 janvier 1841 à Plouigneau dont les parents tenaient le moulin du Prat dans cette commune. Il fut d'abord meunier comme son père avant d'exercer une autre profession et de devenir chanteur ambulancier. Il est décédé le 15 novembre 1911 à l'Hospice de Morlaix.

La seconde est écrite en français par Vincent Coat né à Morlaix 1845. Il était ouvrier à la Manufacture des Tabacs de Morlaix. Il est décédé le 25 mars 1908.

Ces deux chansons racontent la vie d'un habitant de Plufur Nicolas Bourhis qui « était défavorablement connu des services de la Gendarmerie » comme on dit aujourd'hui. Il était né à Plounérin le 25 janvier 1860 d'un père laboureur et d'une mère filandière. Le maire de Plounérin de l'époque s'appelait Louis Le Bail.

Le registre nous indique également qu'il s'était marié à Pluzunet avec Jeanne Françoise Derrien le 5 novembre 1902, il avait quarante-deux ans, elle était âgée de dix-huit ans. Ils se seraient connus à la maison d'arrêt de Lannion.

Ils habitaient la petite maison qui se trouve près de la chapelle de Saint Nicolas.

Dans l'arrêt de la cour d'assises du 1^{er} avril 1903 il est décrit qu'il mesurait 1,43 m, que son front était droit, ses yeux bleus, cheveux et barbe châtain et qu'il exerçait la profession de journaliste.

Il avait déjà été condamné vingt-cinq fois pour des vols et du braconnage !

Dans les faits qui vont le conduire aux assises, il s'agit au départ de plusieurs vols d'argent dans des maisons commises sur le même mode opératoire. Pendant la messe le dimanche matin, le ou les voleurs s'introduisent dans les maisons avec ou sans fausse clef, fouillent l'endroit et volent l'argent.

Le 25 décembre 1902 il est surpris chez Emmanuel Fustec habitant à Uzel en Trémel par son frère E. Jaouen, 17 ans. E. Fustec s'était rendu à la messe à l'église de Trémel. En 1901, déjà, une pièce de 1Fr avait été dérobée de même que le 14 juillet 1902 une pièce de 5 Frs, vols commis avec fausses clés et effraction.

Le lendemain, le Maréchal des logis Bussière et le gendarme Hamel de Plestin accompagnés de M. François Geffroy adjoint au maire à Plufur se présentent vers 17h pour interroger Nicolas Le Bourhis et perquisitionner, sans résultat, son domicile. Nicolas Le Bourhis autorise la perquisition mais nie les faits.

E. Jaouen maintenant sa déclaration, les gendarmes le mettent en état d'arrestation et l'invitent à se lever. Bourhis était dans son lit clos suite à une chute de vélo.

Les gendarmes veulent lui saisir la main, mais Bourhis se saisit d'un revolver et tire.

Un seul coup part et atteint l'adjoint au genou gauche, sans le blesser semble-t-il. L'adjoint au maire sort et s'en suit alors quelques épisodes dignes d'un western décrits dans le Ouest Eclair du 02 avril 1903. Le maréchal des logis Bussière est également atteint au coude sans être blessé, seule sa tunique est perforée, au cours des échanges de tir avec Bourhis.

Vers 18h son épouse fait tomber quelques ardoises à l'arrière de la maison pour simuler une tentative d'évasion, pendant que Bourhis sort par la porte de la maison pour s'enfuir dans la nuit tout en échangeant plusieurs coups de feu avec les gendarmes.

Les poursuites sont interrompues par la nuit et aussi parce que Bourhis connaît mieux les bois que les gendarmes mais les brigades des environs sont prévenues.

Le lendemain à 8h, trois gendarmes le retrouvent chez lui et l'arrêtent. Son revolver est retrouvé caché par son jeune beau-frère Derrien au fond d'un seau de son, celui-ci caché dans un talus loin de la maison.

Il est conduit à la maison d'arrêt de Lannion d'où il tenta plusieurs fois de s'évader. On lui prêta aussi l'intention de tuer le gardien chef...

Le 1 avril 1903 il se retrouve devant les juges et jurés de la cour d'assises des Côtes du Nord présidée par M. du Bois du Tilleul conseiller à la cour d'appel de Rennes, M. Jegou juge au tribunal civil de Saint Briec et M. Joguet juge suppléant au même siège assesseurs, assistés de Me Marcel greffier.

M. Le Bourdellès est le procureur de la République poursuivant. Nicolas Le Bourhis est assisté de Maître Rioche avocat.

Nicolas Bourhis est accusé de deux vols et d'une tentative de vol.

Il est par ailleurs mis en cause pour avoir tiré sur le Marchal des Logis Bussière et sur le gendarme Hamel dans l'exercice de leurs fonctions, les tirs ayant pour objet de lui assurer l'impunité pour les faits de vols.

Le jury répondra négativement aux cinq questions concernant les vols et retiendra la tentative de vol du 25 décembre chez Emmanuel Fustec à Uzel en Trémel.

Huit questions au jury concernent les coups de révolver sur les gendarmes dont la préméditation, les réponses sont toutes positives. Les circonstances atténuantes lui sont accordées, dans le cas contraire l'accusé risquait la guillotine !

Paradoxalement il n'est fait aucun cas de l'adjoint de Plufur qui pourtant comme les gendarmes étaient également dans « l'exercice de ses fonctions ».

L'avocat, dans sa plaidoirie prend le contrepied des accusations en présentant son client comme un « très brave citoyen ; s'il avait eu l'intention de tuer les gendarmes, il l'aurait certainement fait, car Bourhis était un tireur émérite et n'a jamais manqué ni un lièvre ni un perdreau ! » (Ouest Eclair 2 avril 1903)

Nicolas Bourhis est condamné à 10 ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour à l'issue de l'exécution de sa peine ainsi qu'aux frais de la procédure envers l'Etat à cinq cents francs et soixante et onze centimes y compris vingt-cinq francs pour frais de poste.

D'après le journal la foule qui assistait au procès trouva le verdict bien indulgent, et l'un des participants vient raconter au journaliste que Bourhis était soupçonné d'avoir commis un autre crime qui ne sera jamais instruit officiellement mais qui sera expliqué en détail dans la chanson « Récit truezus... ».

L'auteur décrit Kola Bourhis comme un voleur rusé qui venait ruiner un grand nombre de gens dans le pays, il était capable de vous voler alors que vous le regardiez !

Il avait un ami Yvon Thomas qui avait été son complice et connaissait donc bien les forfaits commis par Kola. Mais les deux compères s'étaient fâchés et Bourhis eut peur d'être dénoncé.

On croit donc que Bourhis est le grand meurtrier qui tua son camarade d'un coup de fusil. Il l'aurait dépecé et transporté dans plusieurs sacs dans un étang appelé ar Stank Du entre Trémel et Plounérin.

Il avait lesté les restes de la victime avec des cailloux attachés avec des fils de métal jaune, des fils de cuivre probablement.

Ainsi le crime a été caché pendant trois ans mais par la grâce de la Providence, le 10 avril, un jeune de Pont Uzel, passant près de l'étang remarqua dans l'eau quelque chose qui l'étonna. Il en fit part à un « Monsieur » (une autorité ?) qui vint constater ses propos.

Les deux jambes et les deux cuisses sont sorties de l'eau mais pas le reste du corps. Malgré les recherches, l'étang aurait été asséché sans succès. Peut-être ont-ils été mangés par les poissons ou sont restés dans la vase ?

Le bruit couru tout de suite que Kola Bourhis aurait eu le courage d'accomplir le supplice parce qu'il n'avait jamais fait que suivre le chemin de la méchanceté.

Les circonstances de ce crime n'ont jamais été élucidées, cela aurait causé trop de frais au gouvernement !!! Ceci est très étonnant parce que Nicolas Bourhis est toujours dans la région, probablement à Saint Briec

Nicolas Bourhis sera transféré au dépôt des condamnés aux travaux forcés de Saint- Martin de Ré où il sera écroué le 26 juin 1903. Il sera embarqué sur le navire « Le Gloire » le 23 décembre 1903 à destination de Cayenne.

Les renseignements contenus dans le dossier du bagne recensent ses vingt-cinq condamnations la première date de 1878, il avait agé 18 ans : 1 mois pour vol d'argent, en 1886, 6 jours et 4 mois pour vagabondage et vol à Evreux, Pontoise, en 1887, 2 mois pour vol à Paris 9^e. Ses plus lourdes condamnations, à part la dernière, sera 1 an pour une tentative de vol de jument à Lannion en 1888 et 2 ans pour vols à Morlaix en 1891.

Le reste des condamnations concerne la chasse et la pêche sans permis, 1 vol de récolte sanctionnés par des amendes et ou 15 jours de prison.

Les renseignements sur sa conduite, son caractère avant sa condamnation ne sont pas très élogieux : « conduite et moralité très mauvaises, ivrogne, caractère très violent, il vivait de braconnage et de pêche ».

Il savait lire et écrire et apprendra le métier d'effilocheur au bagne. Sa conduite y est qualifiée de bonne.

Il est décédé le 19 mai 1905 à l'hôpital des Iles du Salut.

En 2010, peu de temps avant son décès, Ernest Le Bourdonnec né en 1921 qui avait passé une partie de sa jeunesse à Lesteo, pas très loin du Stank Du, avait évoqué ce qui s'était passé autour de cet étang. Il m'avait rapporté qu'une personne avait été tuée et le corps immergé dans l'étang : « An hini n'a graet an dra se zo bet kaset d'ar galeoù ha n'eo ket bet distroet abaoe » Celui qui a fait cela a été condamné aux galères (au bagne) et n'en est jamais revenu.

JY Le Corre.

RESIT TRUEZUS (RÉCIT PITOYABLE)

Extrait de la chanson écrite par le Brun sur le sujet de Kola Bourhis, condamné aux travaux forcés.

1-Skëlêrijenn a c'houlennan, ouzh an Drinded Santel
Evit gallout disklêriañ en traoñienn Breizh-Izel
Ar vuhez en deus heuliet, ul laer, Kola Bourc'hiz
Grit warni refleksion me ho ped yaouankiz.

Je demande de l'aide à la Sainte Trinité
Pour expliquer dans la vallée de Basse-Bretagne
La vie menée par un voleur, Kola Bourhis
Réfléchissez-y jeunesse, je vous en prie.

2-Ne deuit ket da heuliañ an hent, 'n eus bet heuliet Kola
Pe c'hwi vo meprizet, gant an holl re er vro-mañ
Hag a-raok fin ho teizioù marteze e vec'h barnet
Da finisa ho puhez 'tousez ar grimañaled.

Ne suivez pas le chemin qu'a suivi Kola
Car vous serez méprisé par tout le monde ici
Et avant la fin de vos jours vous serez peut-être jugé
A terminer votre vie parmi les criminels.

3-Pa oa en em gavet en oad, dalc'he bepred Kola
D'ober e vicher gentañ ha mont da besketa
Ouzhpenn oa n'em lakaet da vezañ brakoner
Ha bet an dezir ardant d'en em ober muntrer.

Quand il fut adulte, Kola continuait
A faire son premier métier et d'aller à la pêche
De plus il s'était mis à braconner
Et il désirait ardemment être un meurtrier.

4-Bremañ zo nebeut amzer ma 'nije bet gallet
'Nije brigadier Plistin e gwirionez lazhet
Gant ur revolver ha 'n oa tennet warnañ un tenn
'N oa ket gallet e lazhañ, toullet oa e vestenn.

Il y a peu de temps, s'il avait pu
Il aurait vraiment tué le brigadier de Plistin
Avec un revolver il lui tira dessus
Il n'a pas pu le tuer, sa veste fut trouée.

5-Kola ar Bourc'hiz oa venjañsus a dra sur
Tennet en deus bet ivez war adjoint maer Plufur
E penn e c'hlin oa tapet, an adjoint gant un tenn
Oa toullet met e vragoù ha touchet e groc'hen.

Kola le Bourc'hiz avait vraiment l'esprit vengeur
Il tira aussi sur l'adjoint au maire de Plufur
Le genou de l'adjoint fut touché par une balle
Seul son pantalon fut troué et sa peau touchée.

6-'Vit tennañ war an adjoint ha war ar brigadier
Gant Kour d'Asiz Sant-Brieg eo barnet 'vel muntrer
Da rankout e-pad dek vloaz heuliañ al labour forset
Ha da zek vloaz surveilhañs oa neuze c'hoazh barnet.

Pour avoir tiré sur l'adjoint et sur le brigadier
Il fut jugé comme criminel par la Cour d'Assise de Saint-Brieuc
Et devoir faire dix ans de travaux forcés
Et en plus condamné à dix ans de surveillance.

7-Yvon Tomaz en devoa kalz anaoudegezh
E laeroñsi Kola, bet int bet pell asambles
Oc'h ober ar memes micher, e-barzh en o c'hontre
Oc'h ober o feneanted, o laerez noz ha deiz.

Yvon Thomas avait beaucoup d'estime
pour les vols de Kola, ils ont été longtemps ensemble
A faire le même métier dans leur contrée
A faire les feignants, à voler nuit et jour.

8-Etre an daou gamarad oa savet fachiri
An Tomaz soñjas neuze monet da serviji
Hag ar Bourc'hiz en doa aon en nije disklêriet
An Tomaz, barzh an ti-se, al laeroñsi en doa graet.

Les deux camarades se fachèrent
Thomas décida alors d'aller comme domestique
Et Le Bourhis eut peur que Thomas dénonce,
Le vol qu'il avait commis dans cette maison.

9-An douar zo bet trempet gant gwad Yvon Tomaz
Krediñ reer eo ar Bourc'hiz eo bet ar muntrer bras
'N doa bet gant un tenn fuzul e gamarad lazhet
'Vit ampij e laeroñsi da vezañ disklêriet.

Le sol a été trempé par le sang d'Yvon Thomas
On pense que c'est Bourhis le grand assassin
Il avait tué son camarade d'un coup de fusil
Pour empêcher que le vol soit reconnu.

10-Gant ur galon dinatur, goude oa bet troc'het
Ha lakaet 'barzh en ur sac'h raktal oa bet douget
D'ur stank a zo anvet ar Stank Du er c'hanton
Graet ar c'hrim dre interest gant ur barbar poltron.

Il le coupa ensuite avec un coeur cruel
Et le mit tout de suite dans un sac et le porta
Dans un étang du canton nommé Stank Du
Le crime avait été commis par intérêt par un barbare poltron.

11-E ziv c'har, e ziv vorzhed, zo kavet, Bretoned
Ar rest eus ar relegoù evit c'hoazh ne dint ket
Koulskoude int bet klasket ha disec'het ar stank
Debret int gant ar pesked pe chomet ivez er fank.

Bretons ! Ses deux jambes, ses deux cuisses ont été trouvées
Le reste des ossements n'a pas encore été trouvé
Pourtant ils ont été cherchés et l'étang asséché
Ils ont été mangés par les poissons ou restés dans la vase.

12-Sirkonstañsoù ar c'hrim-mañ n'int ket bet heuliet
Frejoù d'ar gouarnamant an dra-se nije graet
Ha dre ma oa bet barnet alies d'ar prizon
Ha na retorno biken d'ar vro na d'e ganton.

Les circonstances du crime n'ont pas été étudiées
Cela aurait occasionné des frais au gouvernement
Et comme il avait été souvent condamné à la prison
Et qu'il ne reviendrait jamais au pays ni dans son canton.

**L'intégralité de la chanson (23 couplets)
sera accessible sur le site de la commune de Plufur,
dans la rubrique « Patrimoine ».**

**Vous souhaitez nous faire partager
vos anciennes photos de la commune ?**

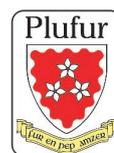
**N'hésitez pas à nous les envoyer par mail à :
plufur22310@gmail.com, ou à nous les confier
le temps de les scanner.**

ÉDITION ET PRODUCTION

**Directeur de
la publication**
Hervé GUÉLOU,
Maire de Plufur.

**Commission
communication**
Hervé GUÉLOU,
Sabrina LE GUYADER
et Erwan LE GALL

Rédaction
Commission communication,
conseillers, associations.



Crédit photos
Erwan Le Gall,
Le Télégramme,
Séverine Capra.

**Conception
et impression**
Le p'tit imprimeur.bzh
Tél. 02 98 72 84 69
BAT du 29/08/2022